CINEPAR



Communiqué de presse

Neuilly-sur-Seine, le 24 octobre 2025

Recours à l'encontre de la décision de l'Autorité des marchés financiers en date du 10 octobre 2025

Gaumont, Ciné Par et les actionnaires issus de la famille Seydoux ont déposé un recours devant la Cour d'appel de Paris à l'encontre de la décision de l'AMF du 10 octobre 2025, publiée sous la référence n° 225C1744, imposant le dépôt, sous six mois, d'une offre publique de retrait sur les actions de la société Gaumont, sur le fondement de l'article 236-1 du règlement général de l'AMF.

Une requête a également été déposée en vue de suspendre l'exécution de cette décision.

* *